

vents du nord-est empêchent d'entrer dans le port de Bouc, et les tartanes qui descendent le Rhône, en remorquant des radeaux, s'y rendent pour charger à bord les bois qu'elles ne pourraient trainer en mer. Plus d'un bâtiment lui a dû son salut. On cite, entr'autres, l'exemple récent de la *Vierge de bon voyage* qui s'y est réfugié l'hiver dernier par une mer affreuse, et y a trouvé des eaux si calmes qu'elle a pu tenir, sans danger, ses canots amarrés en mer, à ses côtés.

« L'opinion des marins n'est pas moins favorable quant à la solidité du fond. Il se compose de sable vaseux où l'ancre mord facilement et tient avec une fermeté telle qu'on est quelquefois forcé de l'abandonner.

« Cette propriété, d'ailleurs, est commune à tout le golfe de Fos, où l'excellente qualité de l'ancre a été signalée par les ingénieurs hydrographes dans les sondages faits en 1842. Il est sans exemple qu'un navire y ait jamais chassé sur ses ancrés. »

Le rapport de la Commission parle ainsi de l'Anse du Repos(1):

« Là, en effet, aucune agitation de la mer ne peut pénétrer, mais la plus grande profondeur de ce mouillage est de deux mètres, et elle va diminuant de jour en jour par les troubles qu'y déversent les graus de la Tartane et du Pégoulier. »

Ainsi donc, on rencontre, aux embouchures même du Rhône, et séparé du fleuve par une faible distance, un parage entièrement abrité, s'ouvrant sur une rade passablement sûre, accessible aux navires par tous vents et toutes mers, et leur offrant un mouillage d'une sécurité complète, mais sans le fond nécessaire aux grands bâtiments de commerce.

Il nous a paru facile de donner à ce port naturel la profondeur qui lui manque et une communication telle avec le fleuve, que les bateaux à vapeur puissent venir prendre leurs chargements bord à bord avec les navires.

La création, dans l'Anse du Repos, d'un port ayant le mouillage de 5 mètres, suffisant aux navires de commerce du plus fort échantillon, donnerait lieu aux ouvrages suivants :

(1) Rapport page 96.